

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 8 novembre 2004
Présidence de M. Lucien Chamorel, président

La séance est convoquée à 20h.00.

Y compris le Président, 71 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Evelyne Flückiger, Nathalie Gavin, Laurence Keller, Catherine Rollandin
MM. Dan Bally, Olivier Coste, Vincent Hofer, Adalbert Martin, Philippe Mingard, Félix Paschoud, Jean-Daniel Paschoud, Jacques Wanzenried.
Absents : Ludovic Paschoud, Philippe Sordet

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER

Suite à la démission de M. Jean-Pierre Ceppi, radical, annoncée à la dernière séance du Conseil, le **Président** procède à l'assermentation de **M. Jean-Jacques Pasche**, radical. M. Pasche est domicilié au ch. des Marionnettes 1093 La Conversion.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2004

Deux rectifications sont à apporter au procès-verbal de la séance du 28 juin écoulé :

p.1 le nombre des personnes présentes est de **66** et non 72 comme indiqué par erreur.

p.9 Communication municipale No 465, il convient de lire : "Suite à **la question de M. André Kudelski qui désire savoir si le nouveau boursier est un expert de haut niveau**, M. Jacques-André Conne assure....."

Le procès-verbal est ensuite adopté sans avis contraire.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 14 juillet écoulé, le **Président** a reçu copie de la lettre envoyée par la Municipalité aux signataires de la lettre du 7 juin concernant la sécurité des élèves empruntant les transports scolaires. Les signataires sont informés qu'une étude est en cours, et qu'une réponse à la motion déposée sur le même sujet sera donnée dans le cadre de la présentation du budget 2005.

Par lettre du 25 août, la Municipalité a informé le Président de la date de la future Assemblée générale de Lausanne-Région. Celle-ci fut transmise aux chefs de groupe de chaque parti. Le Président, la secrétaire et trois membres du Conseil ont assisté à cette assemblée le 9 septembre. Le comité de Lausanne-Région a remercié chaleureusement M. Guy-Philippe Bolay, démissionnaire, pour son excellent travail. (M. Bolay était président de la Commission

de promotion économique). D'autre part, il a approuvé le rapport de synthèse à l'unanimité. Celui-ci fait l'objet d'une communication municipale.

Le Président a représenté le Conseil :

- à l'Assemblée générale de l'Association cantonale des boursiers communaux, à Lutry le 24 septembre. M. Pascal Broulis, invité, a lancé un appel aux boursiers pour que ceux-ci collaborent étroitement avec ses services, afin que les rentrées fiscales s'effectuent avec le moins de retard possible.

- le 24 octobre, la participation communale à l'élection complémentaire au Conseil d'Etat s'est élevée à 41,4%. Le Président remercie les membres du bureau et les Conseillers pour l'excellent travail accompli. Les résultats étaient connus et imprimés à 12h18.

Malheureusement, de nouveaux problèmes informatiques en ont retardé la transmission sur le site Internet jusque vers 13h50. Le Syndic et le Président s'engagent à ce que les problèmes techniques soient réglés pour les votations du 28 novembre prochain.

- le 29 octobre, le Président a participé à l'inauguration du collège de la Croix. Au nom du Conseil, il remercie la Municipalité et les différents services concernés pour la parfaite réalisation de ce complexe qui est esthétique, bien intégré et fonctionnel. De plus, le budget a été respecté, ce qui devrait réjouir la commission des finances et chacun d'entre nous.

- quadriennale 2004 du Corps des sapeurs-pompiers de Lutry, le 6 novembre.

4. DEPOT DE MOTIONS

Aucune motion n'est déposée.

5. PREAVIS MUNICIPAL No 1083/04 CONCERNANT LE PROJET DE RENOUVELLEMENT DE L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2005

M. Christophe Gessner, président libéral de la Commission des finances, déclare en préambule que les conclusions du rapport sont confirmées aujourd'hui par de bonnes nouvelles : les rentrées fiscales 2004 pour la Commune de Lutry peuvent être revues à la hausse par rapport au budget. De plus, la révision à la hausse des recettes cantonales devrait aussi se répercuter favorablement sur les comptes communaux.

Du rapport de la Commission des finances, il ressort que le budget 2005 présentera une insuffisance d'autofinancement de fr. 3'768'000.- ou -9,19%. Cependant, les finances communales peuvent supporter un exercice déficitaire, la situation financière de la commune de Lutry étant encore saine. La différence entre les budgets et les comptes est encore favorable, l'endettement est acceptable et l'état des réserves, satisfaisant.

La Commission recommande l'adoption des conclusions du préavis par 6 voix contre 3.

Le Président ouvre la discussion.

M. Bruno Giacomini développe le point de vue des opposants à l'arrêté présenté : la marge d'autofinancement est budgétée négativement à - 3,8 mio., cela signifie que la marge diminue encore d'un mio par rapport au budget 2004.

Le déficit 2004 sera réel. Au moment de la séance de la commission, il n'y avait pas d'héritage providentiel en vue.

Début 2005, la dette communale totale sera de l'ordre de 20 mio.

Jusqu'à présent, la théorie voulait que la marge d'autofinancement se situe autour de 10% du budget et ce soir, nous commençons à nous accommoder d'un déficit.

Alors, que faire ? Augmenter les impôts ? Diminuer drastiquement les investissements ? Diminuer les charges de fonctionnement ? Diminuer les prestations ? Ces pistes sont toutes plus ou moins impraticables et ces difficultés ressortiront lors de la discussion du budget. En attendant, cautionner l'arrêté d'imposition reviendrait à cautionner les coupes qui seront proposées d'ici une quinzaine de jours.

Au nom du groupe UDC, **M. Dominique d'Eggis** rejette le préavis. Si la Municipalité maîtrise les dépenses, elle peut maintenir le taux d'imposition actuel, ce qui correspondrait aux promesses électorales des partis de droite. Mais si, comme nous le voyons, elle continue à accroître les dépenses, elle se doit d'assumer une hausse d'impôt et le risque d'être désavouée par la population et l'UDC. Le groupe UDC refuse de dissocier deux problèmes et deux responsabilités, à savoir l'endettement par l'emprunt et le remboursement par l'impôt. Il ne veut pas répéter les erreurs du Canton.

p. 13 Projet de renouvellement de l'arrêté d'imposition

2.2. Durée

Selon **M. Sébastien Rod**, vu les incertitudes liées aux conséquences financières réelles de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation et de la nouvelle taxation annuelle, il est logique de reconduire le taux d'imposition actuel, surtout si les opposants n'ont pas de meilleure solution à proposer.

p.14 **M. Gérald Rohrbach** relève une contradiction entre les paragraphes 5 et 6 , entre "cette situation déficitaire" et "la situation actuellement saine...".

Réponse de **M. Jacques-André Conne**, Conseiller municipal : les incertitudes quant à la nouvelle péréquation et aux futures rentrées fiscales ont poussé la Municipalité à proposer le taux de 63% **pour une année seulement**. Les informations tardent à venir de la part du Canton.

Jusqu'en 2003, les comptes faisaient apparaître une fortune par habitant. En 2003 en revanche, **la dette** par habitant se montait à fr. 956.- (compte tenu de l'amortissement du collège de la Croix). Si les chiffres du budget se concrétisent, la dette par habitant se montera à plus de fr. 2'000.-. Cette situation est encore relativement supportable. Nous avons des réserves. Nous avons une bonne surprise en ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice du capital, de fr. 400'000.- plus élevé que prévu au budget.

M. Christophe Gessner rappelle que le budget 2003 prévoyait un autofinancement de - fr. 1'066'000.- et que les comptes ont bouclé à + fr. 2'616'000.-. Au 31. 12. 2003, les réserves de la Bourse communale se montaient à fr. 9'543'000.-. Les nouveaux contribuables, qui se sont installés en 2003 et 2004, n'ont pas encore été taxés fiscalement, de ce fait, de nouvelles rentrées sont probables. Ces éléments permettent de parler d'une situation relativement saine. L'arrêté veut de la rigueur, des économies et des investissements parfaitement justifiés. Il n'y a pas de raison de s'y opposer.

Pour M. Dominique d'Eggis, une dette par habitant signifie un déficit et une politique de rigueur ne peut être effective que si les montants des recettes et des dépenses sont connus avec précision.

MM. André Kudelski et Michel Monod s'expriment en faveur du préavis. A l'avenir cependant, il faut bien réfléchir aux dépenses, et ne pas craindre de remettre en cause certaines prestations. Il ne doit pas y avoir de tabou dans ce domaine.

La discussion étant close, le Conseil adopte les conclusions du préavis à une évidente majorité (8 avis contraires et 8 abstentions), à savoir :

d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2005 tel que présenté par la Municipalité, qui précise notamment :

- une durée d'une année, soit du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005
- un coefficient de 63 % de l'impôt cantonal de base, sur
 - le revenu, sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers
 - le bénéfice et sur le capital des personnes morales,
 - les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise,

6. COMPLEMENT AU PREAVIS MUNICIPAL No 1081/04 CONCERNANT L'AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR AU CHEMIN DES PALES - LA CONSTRUCTION D'UN PARKING ET LA MISE EN PLACE D'ELEMENTS MODERATEURS DE TRAFIC AU CHEMIN DES PALES - LA MODERATION DU TRAFIC ET LIMITATION DE LA VITESSE A 30 KM/H SUR LES CHEMINS DES PALES, DE MOURAT, DE CRET-DE- PLAN ET SUR L'AVENUE WILLIAM.

Au pupitre, **M. Michel Reigner**, Indépendants de gauche, président de la commission, lit son rapport, dont les conclusions rejoignent celles du préavis, à l'unanimité moins une voix.

Un des éléments nouveaux est le comptage des voitures effectué en juin 2004.

L'augmentation du trafic dans le quartier des Pâles est largement supérieure aux prévisions de 1998. Le trafic a triplé dans l'ensemble de la zone et doublé aux entrées ouest et est. Ces résultats montrent la nécessité d'améliorer la sécurité des piétons.

Lors de la séance du Conseil du 17 mai 2004, les principaux points litigieux étaient le sens unique de circulation sur la partie sud du chemin des Pâles, la sécurité du passage pour piétons à la hauteur du sentier des Pâles, la largeur de la chaussée et la construction du trottoir. La Municipalité confirme la proposition faite lors de la séance de **maintenir le sens unique** en aval du collège des Pâles.

Concernant le passage pour piétons à la hauteur du sentier des Pâles, elle envisage de créer un rétrécissement de la chaussée à la hauteur du seuil, en avançant le trottoir Sud de 1 m. Cette solution offrira le double avantage de dégager la visibilité pour les piétons et de renforcer la modération du trafic aux abords de l'école.

La largeur de la chaussée et la construction du trottoir ne subissent pas de modification par rapport au préavis No 1081.

M. Dominique d'Eggis, UDC, membre de la commission, est invité par le Président à lire son rapport de minorité. Son auteur rejette le préavis parce que le financement du projet (fr. 850'000.-) n'est pas assuré. Pour améliorer la sécurité des piétons, il propose la solution suivante : "les élèves doivent emprunter le sentier situé sous leur collège pour rejoindre le large trottoir de la route de la Conversion. Un seul adulte posté à l'endroit stratégique permet d'assurer l'effectivité de cette mesure".

M. Willy Blondel, Syndic, conteste la somme de fr. 850'000.-. Le montant déterminant à retenir à la charge de la Commune est de fr. 35'000.- sur les 20 prochaines années. D'autre part, il récuse fermement toute comparaison avec la politique et la situation du Canton.

M. Philippe Steiner, président de la commission des routes, déclare que la commission, unanime, approuve le projet, qui est de nature à améliorer la sécurité des piétons dans un secteur sensible, à proximité d'un collège.

M. Christophe Gessner rectifie : le rapport de minorité parle d'une charge nouvelle de fr. 850'000.-, alors qu'il s'agit d'un investissement de fr. 710'000.- amorti sur 20 ans à raison de fr. 35'000.- par année. Il approuve le préavis, car cet investissement est absolument nécessaire.

Au nom de la sécurité des enfants et du confort des nombreux nouveaux habitants et contribuables, **MM. Michel Monod et Claude Weber** approuvent aussi le préavis.

M. André Kudelski doute de la nécessité d'élargir la route à 6 m. D'après ses renseignements, aucune loi n'oblige la Commune à faire cette dépense. Il se demande si cet élargissement n'est pas un premier pas pour un futur rétablissement du double sens. D'autre part, avant d'envisager la construction d'un parking, la Commune pourrait instaurer une durée limitée de stationnement au parking situé à l'entrée du chemin des Pâles, côté ouest, et obtenir de l'EMS, établissement privé, qu'il paie les places de parc dont il a besoin.

M. Yvan Fabbiani rappelle la proposition de M. Roland Dumas de poser une barrière le long du trottoir des Pâles. (C'était pour pallier les dangers du double sens de circulation).

Réponse de M. Willy Blondel : la barrière coûtant fr. 40'000.-, M. Roland Dumas avait retiré son amendement, en insistant sur la nécessité du sens unique.

Il rappelle à l'intention de M. Kudelski que tout projet routier est soumis au département cantonal des routes et que la loi édictée par l'Union suisse des professionnels de la route exige des trottoirs de 1 m 50 de large.

M. André Kudelski est partisan d'une réduction de la largeur de la route, à la fois pour faire des économies et pour ralentir le trafic. Il souhaite que la Commune, au moment où elle présente un projet au Canton, insiste sur les nécessités de limiter les dépenses, pour obtenir plus de souplesse dans l'application des normes.

Mme Aude Savoy, Conseillère municipale, précise qu'une norme peut être contraignante, même si elle n'est pas considérée comme une loi. Il n'est pas pensable de maintenir une route de 2m50 avec un trottoir de 1m50. Il faut prévoir le passage des camions (voirie, mazout, etc).

M. Pierre Bonjour rappelle que le chemin des Pâles, loin d'être rectiligne, comporte des virages, des pentes plus ou moins fortes, des aboutissements de chemins et d'accès privés. Au vu de cette situation, le projet améliore l'espace public, sans pour autant élargir la chaussée. La route et l'espace public redeviennent deux notions différentes, et c'est une bonne chose.

M. Roland Dumas demande au Conseil de se souvenir de la pétition envoyée par de nombreux habitants du quartier qui ont des enfants au collège des Pâles et qui sont inquiets du manque de sécurité. Il remercie la Municipalité d'avoir maintenu le sens unique au bas du chemin des Pâles. La construction du parking et la zone de rebroussement sont indispensables pour que les bus scolaires puissent circuler de manière rationnelle.

Concernant la modération du trafic, pour **M. Bernard Hagin**, 3 îlots de sécurité posent des problèmes. Ces rétrécissements fonctionnent selon les règles de la courtoisie. Lorsque 2

automobilistes arrivent en même temps, l'un d'eux cède le passage à l'autre. L'obstacle qui est situé au haut du chemin de Mourat, celui situé près de l'ex- menuiserie Diserens, sont dans des courbes. Le manque de visibilité oblige un des 2 automobilistes à reculer. Il faudrait apporter des améliorations à ces 2 endroits. La même difficulté se présente au débouché de l'avenue William sur la route de la Conversion.

M. Christian van Singer appuie le projet. Il salue la proposition de la Municipalité de maintenir le sens unique. Il souligne que de nombreux bâtiments locatifs se sont construits, que de nouveaux propriétaires se sont installés et que la Commune se doit de réaliser les équipements nécessaires.

La discussion est close.

Le Président passe à la votation du rapport de minorité. Il est refusé à une évidente majorité. Il recueille 5 avis favorables; il y a 5 abstentions.

Il fait voter les conclusions du préavis séparément. Elles sont acceptées à une évidente majorité, avec 6 avis contraires, 6 abstentions (point 1), 7 avis contraires, 6 abstentions (point 2), 4 avis contraires, 6 abstentions (point 3), à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à aménager un trottoir au chemin des Pâles pour un montant de **fr. 440'000.--**.
2. d'autoriser la Municipalité à construire un parking et à mettre en place des éléments modérateurs du trafic au chemin des Pâles pour un montant de **fr. 240'000.--**.
3. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la modération du trafic et la limitation de la vitesse à 30 km/h sur les chemins des Pâles, de Mourat, de Crêt-de-Plan et sur l'avenue William pour un montant de **fr. 30'000.--**.
4. d'admettre le mode de financement proposé;
5. de donner à la Municipalité les pouvoirs l'autorisant à répondre aux oppositions, à traiter à l'amiable l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux et, le cas échéant, à exproprier

7. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS DEPOSEES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune motion n'ayant été déposée, ce point est caduc.

8. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES

Pour remplacer M. Jean-Pierre Ceppi, démissionnaire, **Mme Suzanne Gabriel**, au nom du groupe radical, propose la candidature de **M. Pascal Thibaud**. **Il est élu à l'unanimité**, avec une abstention.

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

No 466

Départ à la retraite et remplacement de Mme Claudine Marmillod, agente communale et régionale AVS

No 467

Départ à la retraite et remplacement de M. Jean-Pierre et Mme Maryvonne Dutoit, concierges du complexe scolaire du Grand-Pont.

No 468

Annulation de la séance du Conseil du 4 octobre 2004

No 469

Lausanne-Région

Plan prévisionnel des investissements 2004 - 2008

M. Denis Aguet est surpris que le service des bâtiments envisage l'installation de caméras de surveillance pour la sécurité des préaux des collèges des Pâles et du Grand-Pont.

M. Christian van Singer s'inquiète du fait que l'hôtel du Rivage continue de coûter beaucoup d'argent à la Commune.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli, Conseiller municipal, rectifie : les résultats des comptes d'exploitation au 30 septembre 2004 montrent un bénéfice de fr. 273'000.-. Le budget prévoyait fr. 218'000.-. La Commune peut espérer un bénéfice de fr.120'000. - pour l'année 2004. L'hôtel du Rivage commence à nous rapporter de l'argent.

M. André Kudelski souhaite que la Commune réfléchisse à la possibilité de se défaire du bâtiment de la Balance à Savuit et de la ferme d'Echerins.

10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Mme Nicole Dentan Grange demande des nouvelles des installations d'éléments modérateurs de trafic à la rue du Village à Savuit.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : les travaux ont pris du retard. Les goulets provisoires d'étranglement ont posé quelques problèmes. Il est à noter que le seuil mis en place à l'entrée sud se révèle relativement efficace.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h35.

La prochaine séance est fixée au 11 décembre 2004 à 15h30.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

L. Chamorel

C. Yechouroun